

Réf: 03/DO/SDTO/DRT/2022.

Saida le : 28/02/2022

Le Directeur Opérationnel de SAIDA

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise HASSANI IDRIS

Cité ELHADEB Commune ROUISSAT W-OUARGLA

N° Tél : 0668290772

OBJET : Mise en demeure

- Vu le Marché N° 02/SDFS/DAL/ACHAT/2021 du 26/10/2021 conclu avec l'entreprise HASSANI IDRIS portant la Réalisation des infrastructures d'accueil, pose et raccordement câble à fibres optiques :
 - Lot N°: 1 CT SAIDA - Commune de BALLOUL.
 - Lot N°: 2 Site AIN SEKHOUNA - LW TIARET (Vers SIDI ABDERHMANE).
- Vu les Bons de commande N° 200242 du 11/10/2021 et BC N° 200243 du 11/10/2021.
- Vu les ODSs N°DO20/SDT/DRT/32/2021 du 27/10/2021 et le ODS N° DO20/SDT/DRT/33/2021 du 27/10/2021.
- Vu l'invitation publiée dans le site WEB D'Algérie Telecom en date du 22/02/2022.
- Vu votre correspondance reçue à la direction AT de Saida en date du 24/02/2022 évoquant un motif inacceptable pour la reprise des travaux.
- Vu l'article N° 143.5 de passation des marché AT ; relatif à la procédure de mise en demeure.
- Vu l'article N°38 du cahier des charges relatif à la condition de résiliation.
- Vu le retard enregistré à la reprise des travaux de votre projet.

Votre absence nous incombe un retard considérable de notre plan d'action et influe négativement sur l'avancement de ce projet.

Vous êtes mis en demeure d'exécuter vos engagements contractuels et ce dans un délai de 08 jours sous peine de résiliation conformément aux clauses contractuels.



Le Directeur Opérationnel

ALGERIE TELECOM - SPA
Le Directeur Opérationnel De Saida

Signé : *Me. RABAH*

www.algeriatelecom.dz

Email : dmcc@at.dz

Tél : +213 (021) 82 38 38